



**OIAC**

**Conférence des États parties**

Douzième session  
5 – 9 novembre 2007

C-12/DG.11  
5 novembre 2007  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

**DÉCLARATION D'OUVERTURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA DOUZIÈME  
SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

1. Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter une très chaleureuse bienvenue à la douzième session de la Conférence des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.
2. Je voudrais également présenter mes chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Abuelgasim Abdelwahid Shiekh Idris du Soudan pour son élection à la présidence. En la personne de l'Ambassadeur Idris, la Conférence a choisi un diplomate capable et habile. Son expérience et sa connaissance des travaux de l'OIAC, qualités que j'ai eu l'occasion d'apprécier tout au long de ces dernières années, lui permettront, sans nul doute, de conduire les débats de la Conférence au succès. Il va sans dire qu'il peut compter sur le total soutien du Secrétariat technique.
3. Son prédécesseur, l'Ambassadeur Alfonso Dastis d'Espagne, a servi la Conférence avec distinction tout au long d'une année très importante pour l'OIAC. Nous lui sommes tous profondément reconnaissants de cela, et je lui présente les meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles responsabilités au service de son pays.
4. Nous avons l'honneur d'avoir parmi nous, aujourd'hui, à la présente conférence, Sergio Duarte, Haut représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, dont la récente nomination à ce poste important témoigne de son éminente expérience et de sa contribution bien connue au domaine du désarmement et de la non-prolifération, ainsi que du profond engagement de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et de son Secrétaire général sur ces questions. L'Ambassadeur Duarte apporte son soutien personnel dans l'avancement de la coopération de l'OIAC avec l'Organisation des Nations Unies. En témoigne le nombre d'événements organisés avec succès à l'Organisation des Nations Unies pour commémorer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. À ce propos, je voudrais remercier aussi son bureau, l'Office des Nations Unies pour les affaires de désarmement (UNODA), ainsi que son personnel, pour son intense travail et son inestimable assistance.



5. Je suis sûr que je puis me faire votre interprète à tous en adressant nos remerciements à S. E. M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour l'important et éloquent message qu'il a adressé à la Conférence, et pour le soutien qu'il ne cesse de témoigner à la Convention et au travail de l'OIAC.
6. Je suis particulièrement reconnaissant au Secrétaire général des observations bienveillantes qu'il a formulées à notre réunion, à New York, le 18 octobre, lors de laquelle il a complimenté le travail effectué par l'OIAC et le Secrétariat technique. Il m'a assuré de son fidèle soutien au moment où la communauté internationale s'efforce de réaliser les objectifs de la Convention, qu'il a décrite comme étant un important pilier dans le domaine du désarmement multilatéral.
7. Cette année a été une année très spéciale pour notre Organisation et ses États membres. Le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques a été célébré le 29 avril 2007. Nos États membres n'ont pas seulement envoyé des messages de félicitations et de soutien, mais ils ont aussi montré concrètement leur total engagement à l'égard du travail de l'OIAC et des objectifs de la Convention en tenant des événements commémoratifs dans chaque région et sur chaque continent tout au long de l'année. Je suis profondément reconnaissant de ces démonstrations de bonne volonté et de dévouement.
8. J'aurai d'autres choses à dire, un peu plus loin dans ma déclaration, au sujet des événements liés au dixième anniversaire, mais ce que je voudrais souligner, à ce stade, c'est que l'importance de ces commémorations se trouve dans le fait que le soutien témoigné à la Convention est mondial et de grande envergure. Nos États parties, les organisations internationales, l'industrie chimique, la société civile, des experts, des universitaires, les médias – bref, un large éventail de groupes et d'individus – ont, en 2007, reconnu ce que l'OIAC a réalisé au cours des dix premières années de son existence, et ont résolu d'assurer le succès de la Convention. Toutefois, malgré nos réalisations, d'importants défis sont encore devant nous.
9. Je voudrais maintenant procéder à mon habituel passage en revue des faits qui ont marqué les travaux de l'année écoulée dans les principaux domaines du programme de l'Organisation.

### **Démilitarisation chimique et vérification**

10. Les États détenteurs ainsi que le Secrétariat ont régulièrement rendu compte au Conseil exécutif des progrès réalisés dans la destruction des stocks déclarés.
11. Au 30 septembre 2007, les inspecteurs de l'OIAC avaient vérifié la destruction de plus de 25 020 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1 et de la catégorie 2, soit environ 35 pour cent de l'ensemble des stocks déclarés par les six États parties détenteurs.
12. Cela représente un bilan véritablement remarquable et sans précédent de l'élimination ininterrompue et progressive de toute une catégorie d'armes de destruction massive. Pourtant, bien que nous ne devrions pas manquer de reconnaître un tel développement positif, nous ne pouvons pas passer sous silence non plus que 65 pour cent des stocks déclarés restent encore à détruire totalement et irréversiblement, et que la date du 29 avril 2012 fixée dans la Convention comme date limite pour la phase finale

d'achèvement de la destruction approche très rapidement. J'en appelle par conséquent à tous les États détenteurs pour qu'ils n'épargnent aucun effort à cette fin.

13. Ainsi que le Secrétariat technique l'a signalé dans son rapport au Conseil exécutif, le 11 juillet 2007, l'Albanie est devenue le premier État partie détenteur à avoir éliminé l'ensemble de son stock d'armes chimiques. Elle l'a fait malgré les considérables défis techniques qu'elle a rencontrés tout au long du chemin. C'est là un événement historique de grande importance non seulement pour l'Albanie, mais aussi pour la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, et cela a été rendu possible grâce à l'engagement résolu de l'Albanie et à l'incalculable contribution matérielle des États-Unis d'Amérique, ainsi qu'au soutien complémentaire apporté par la Grèce, l'Italie et la Suisse.
14. Aux États-Unis d'Amérique, la destruction avance rapidement, et 48 pour cent environ de leurs stocks déclarés ont été détruits à ce jour. Les États-Unis d'Amérique, le deuxième plus grand État partie détenteur, ont rempli leurs obligations de destruction, pour ce qui est de la phase intermédiaire, avant la date limite du 31 décembre 2007. Cette importante réussite souligne l'engagement de cet État partie à honorer ses obligations au titre de la Convention et à aider d'autres États parties détenteurs dans leurs efforts en vue de détruire leurs propres stocks. En effet, il convient de noter que les États-Unis d'Amérique ont aussi détruit toutes leurs armes chimiques déclarées de la catégorie 3.
15. Permettez-moi de rappeler en outre que suite à la décision de la Conférence l'année dernière, les États-Unis d'Amérique ont offert de faire visiter l'une de leurs installations de destruction d'armes chimiques. Le Président du Conseil exécutif, l'Ambassadeur Arguelles, des représentants des membres du Conseil désignés par leurs groupes régionaux respectifs et moi-même avons visité l'installation d'élimination d'agents chimiques d'Anniston, les 22 et 23 octobre 2007. Le Président présentera un rapport sur cette visite à la cinquante et unième session du Conseil exécutif.
16. Entre temps de mon côté, permettez-moi de vous dire que cette visite nous a donné l'occasion d'être les témoins directs des efforts substantiels et des progrès faits par cet État partie en vue de réaliser la destruction complète conformément aux dispositions de la Convention, tout en assurant la protection de son personnel, du public et de l'environnement. C'est un fait bien connu que la sécurité est une priorité primordiale du programme de démilitarisation chimique aux États-Unis, et les statistiques de sécurité pour l'ensemble des sites de démilitarisation chimique sont en effet impressionnantes. J'ai été grandement encouragé par la volonté des responsables américains chargés de la destruction aux États-Unis d'Amérique de continuer de chercher des occasions d'accélérer ce processus, qui sera bien entendu grandement accéléré lorsque les nouvelles installations de Pueblo et de Blue Grass entreront en service. L'ouverture et la transparence de la part des représentants américains durant toute la visite méritent aussi d'être louées.
17. Pour sa part, la Fédération de Russie a également fait d'importants progrès au cours des quelques dernières années pour ce qui est de remplir ses obligations au titre de la Convention. Elle a respecté le délai du 29 avril 2007 pour la phase 2 de la destruction, et a non seulement détruit plus de 23 pour cent de ses armes chimiques de la

catégorie 1, mais aussi toutes ses armes chimiques déclarées de la catégorie 2 et de la catégorie 3. Les pourcentages périodiquement indiqués dans les rapports du Secrétariat sur les efforts de destruction menés en Russie sont calculés conformément au plan de vérification convenu entre le Secrétariat technique et la Fédération de Russie pour ce qui concerne les installations de destruction existantes. Afin que l'optique du Secrétariat technique soit parfaitement limpide pour tous, je voudrais réaffirmer dans son ensemble la déclaration que j'ai faite au Conseil exécutif, à sa quarante-neuvième session en juin, au sujet du plan de vérification pour l'installation de destruction de Maradykovski (EC-49/DG.17 du 26 juin 2007).

18. Étant donné l'importance et la complexité de son stock restant, et le temps relativement court qu'il reste, il est très encourageant de noter que la Fédération de Russie reste engagée à poursuivre ses activités de destruction, conformément aux obligations de désarmement qui sont siennes au titre de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et que de nouveaux sites doivent bientôt être mis en service à cette fin. J'ai la certitude que tous ces aspects seront pris en compte lors de la visite à la Fédération de Russie qui sera semblable à celle que nous venons de faire aux États-Unis d'Amérique, et qui sera menée par le Conseil exécutif conformément à la décision pertinente de la Conférence (C-11/DEC.20 du 8 décembre 2006). Dans ce contexte, tout en rappelant qu'il est de la responsabilité exclusive de chaque État détenteur de mener à bien la destruction de son stock chimique déclaré, j'espère vraiment que la communauté internationale continuera d'offrir un soutien financier au programme de destruction russe, dont l'achèvement avec succès est dans l'intérêt du monde entier.
19. D'importantes réalisations ont aussi été notées dans les autres États détenteurs. Au 30 septembre 2007, des inspecteurs de l'OIAC chargés de la vérification systématique de la destruction sur le site d'un État partie avaient vérifié la destruction d'une quantité d'armes chimiques de la catégorie 1 correspondant à 94,25 pour cent du total de cette catégorie d'armes chimiques, ainsi que de toutes ses armes chimiques déclarées de la catégorie 3. Dans le même ordre d'idée, à la date butoir, l'Inde avait détruit une quantité d'armes chimiques de la catégorie 1 correspondant à 86,03 pour cent du total des armes chimiques qu'elle avait déclarées dans cette catégorie, ainsi que toutes ses armes chimiques de la catégorie 2 et de la catégorie 3. J'ai toujours loué et fait l'éloge du profond attachement de ces deux États parties à remplir leurs obligations, et je le fais de nouveau en reconnaissance de la façon significative dont un État partie et l'Inde ont contribué à la réalisation, par les États membres, des objectifs de la Convention.
20. La Jamahiriya arabe libyenne a communiqué au Secrétariat des renseignements détaillés sur l'installation d'élimination d'agents chimiques toxiques de Rabta, qui a été désignée pour détruire aussi bien les agents d'armes chimiques que les précurseurs restants qu'elle a déclarés. Cet État partie a détruit toutes ses armes chimiques de la catégorie 3 et 39 pour cent de ses armes chimiques de la catégorie 2, ce pourquoi il convient aussi de le féliciter.
21. La Chine et le Japon ont reçu l'autorisation de proroger jusqu'en 2012 le délai pour la destruction des armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire de la Chine. Ils ont fait savoir qu'un organe conjoint de mise en œuvre a été créé pour la destruction de ces armes chimiques. La Chine et le Japon ont également annoncé leur

décision de mettre en place un système de destruction mobile en vue d'accélérer la destruction d'armes chimiques abandonnées. Le Secrétariat continue d'appuyer ces deux États dans leurs efforts constants dans ce domaine, et il se félicite des développements récents en vue d'un commencement prochain des activités de destruction. La manière dont aussi bien la Chine que le Japon coopèrent est un très bon exemple pour d'autres États parties qui s'efforcent de remplir leurs obligations au titre de la Convention.

### **Installations de fabrication d'armes chimiques**

22. Comme vous le savez, 12 États parties ont déclaré 65 installations de fabrication d'armes chimiques; les demandes de conversion de 22 de ces installations à des fins non interdites ont été approuvées par les États parties. De plus, trois installations de fabrication d'armes chimiques ont été choisies pour une conversion temporaire aux fins de destruction d'armes chimiques et, après quoi elles seront détruites.
23. Actuellement, 42 installations de fabrication d'armes chimiques ont été détruites (y compris deux installations converties à titre temporaire) et 19 ont été certifiées comme étant converties à des fins non interdites. Au total, environ 94 pour cent des installations de fabrication d'armes chimiques ont soit déjà été certifiées comme étant détruites, soit ont été converties à des fins pacifiques approuvées.
24. Une seule installation convertie à titre temporaire reste encore à détruire après l'achèvement de sa conversion temporaire, et trois autres installations n'ont toujours pas été complètement converties à des fins non interdites. Les 19 installations converties continuent toutes de faire l'objet de vérifications systématiques.

### **Non-prolifération et inspections des sites industriels**

25. Permettez-moi d'en venir maintenant au programme de non-prolifération de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Bien que cela aussi soit largement admis comme étant un aspect saillant des réalisations de l'OIAC au cours de sa première décennie d'existence, le temps est maintenant venu de la réflexion et de l'action en vue de s'assurer que le régime de vérification des sites industriels remplit ses objectifs de manière efficace et totale. Cela est d'autant plus nécessaire compte tenu des tentatives possibles, de la part d'acteurs non étatiques, y compris de terroristes, d'utiliser des produits chimiques pour réaliser leurs sombres desseins.
26. Nos statistiques concernant les inspections de sites industriels, pour impressionnantes qu'elles soient, nécessitent que nous examinions aussi bien les aspects qualitatifs que quantitatifs pertinents à ce genre d'inspection, et que nous examinions si des ajustements au régime de vérification s'imposent pour que celui-ci demeure crédible et efficace en ce qui concerne certaines catégories d'installations, et notamment pour ce qui est d'autres installations de fabrication de produits chimiques.
27. Depuis la dernière fois que je vous ai fait rapport, conformément au budget-programme approuvé de 2007, 172 inspections ont été effectuées et nous sommes dans les temps pour mener à bien 200 inspections d'ici la fin de l'année. Parmi les inspections achevées, 10 ont été menées dans des installations du tableau 1, 36 dans

des sites d'usines du tableau 2, 25 dans des sites d'usines du tableau 3, et 101 dans d'autres installations de fabrication de produits chimiques.

28. Dans l'ensemble, au cours de ses dix années d'existence, l'OIAC a mené à bien 1 200 inspections de sites industriels situés dans plus de 80 États parties. Les installations du tableau 1 ont, en moyenne, été inspectées six fois chacune. Les installations du tableau 2 ont chacune fait l'objet d'environ trois inspections, et l'échantillonnage et l'analyse jouent désormais un rôle de plus en plus capital pour ce qui est des activités de vérification menées dans ces installations. Les chiffres relatifs aux installations du tableau 3 indiquent que presque toutes ces installations ont été inspectées au moins une fois.
29. Toutefois, pour ce qui concerne les autres installations de fabrication de produits chimiques, j'ai très souvent évoqué mes craintes au sujet à la fois de l'insuffisance au niveau de l'effort d'inspection et de l'injustice du mécanisme de sélection des sites. En conséquence, dès que j'ai pris mes fonctions de Directeur général, j'ai proposé, à travers le budget, une augmentation soutenue du nombre d'inspections de cette catégorie d'installations. Bien que des progrès aient en effet été réalisés à la suite de cela, je continue de penser que, étant donné le grand nombre d'installations déclarées, le faible pourcentage d'inspections, et la possibilité pour bon nombre d'autres installations de fabrication de produits chimiques, d'être rapidement reconverties pour fabriquer des produits chimiques interdits, il faudrait aller plus avant dans cette voie.
30. De plus, il est urgent de veiller à une meilleure répartition des inspections des "autres installations de fabrication de produits chimiques". L'équité voudrait que les pays ayant un plus grand nombre de ce genre de sites d'usines fassent l'objet de plus d'inspections, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent en raison de la formule arithmétique utilisée dans le choix des sites d'usines. En conséquence, ainsi que j'en ai informé le Conseil exécutif dans ma note (S/641/2007 du 25 mai 2007 et Corr.1, en anglais seulement, du 4 juin 2007), le Secrétariat technique, en application des pouvoirs qui lui sont conférés par la Convention, a modifié l'algorithme de sélection des sites d'autres installations de fabrication de produits chimiques. La méthodologie ainsi révisée entrera en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Dans le cadre de celle-ci, le nombre d'inspections d'autres installations de fabrication de produits chimiques auquel un État partie peut s'attendre sera fonction à la fois du nombre d'installations déclarées et de leurs caractéristiques. Dans l'application de l'algorithme modifié, le Secrétariat technique veillera à ce que le nombre maximal annuel d'inspections de sites industriels menées dans les États membres reste dans les limites fixées dans la neuvième partie de l'Annexe sur la vérification.
31. Je voudrais souligner que mon initiative de modification de la méthodologie de sélection des sites d'autres installations de fabrication de produits chimiques n'est qu'une mesure intérimaire, puisqu'un mécanisme définitif ne peut être établi que lorsque les États parties, conformément aux dispositions de l'alinéa c du paragraphe 11 de la neuvième partie de l'Annexe sur la vérification rédigeront des propositions en vue d'un mécanisme approprié. Avec cela à l'esprit, j'encourage fermement les États parties à poursuivre leurs efforts en vue d'arriver à un accord formel sur cette importante question.

32. Le régime de vérification s'appliquant aux autres installations de fabrication de produits chimiques pourrait aussi tirer avantageusement bénéfice de l'inclusion dans les déclarations de renseignements plus pertinents au sujet de chaque site d'usines. Si les États membres en étaient d'accord, le Secrétariat pourrait davantage focaliser le processus de sélection des sites d'usines sur celles des installations qui sont les plus pertinentes aux termes de la Convention. En effet, il y a eu des cas d'inspections qui se sont déroulées dans des installations qui n'étaient pas réellement sujettes à vérification, ce qui a eu pour résultat que près de 10 pour cent des inspections d'autres installations de fabrication de produits chimiques qui ont été menées depuis l'an 2000 ont été inutiles. Cette question a été soulevée lors de consultations ouvertes, tenues sous la présidence de M. Dastis, Ambassadeur d'Espagne, et le Secrétariat technique a été chargé de préparer une proposition détaillée à soumettre à l'examen des États parties.
33. Un certain nombre d'inspections ont également été menées inutilement du fait que des États parties n'ont pas mis à jour leur liste d'autres installations de fabrication de produits chimiques. Au cours des 18 derniers mois, le Secrétariat technique a appelé les États parties à examiner et à mettre à jour leur liste d'installations de fabrication de produits chimiques déclarés, une initiative qui, je suis heureux de vous le dire, a eu pour résultat de rayer de cette liste plusieurs centaines de ces installations qui ne sont plus déclarables. Le Secrétariat cherche actuellement des moyens supplémentaires pour aider les États parties à veiller à ce que leurs déclarations soient à jour et exactes.
34. Je devrais aussi rappeler que, au cours de l'année 2007, le Secrétariat a aussi produit des documents complémentaires destinés aux consultations ouvertes en cours sur les inspections des sites industriels en général, et notamment d'une mise à jour concernant la méthodologie d'évaluation du risque concernant les sites du tableau 2.

### **Échantillonnage et analyse**

35. Puisque nous évoquons les inspections de sites du tableau 2, permettez-moi de signaler brièvement que la phase initiale de 18 mois concernant le recours au prélèvement et à l'analyse pour les inspections au titre de l'Article VI, qui est obligatoire pour cette catégorie et optionnelle pour les autres, progresse bien, ce qui est un motif de satisfaction.
36. Des inspecteurs ont effectué des prélèvements et des analyses dans dix sites d'usines du tableau 2, une fois dans chacun de dix États parties. Ces inspections ont apporté la preuve que nos équipements et nos procédures fonctionnent bien dans une grande gamme et une grande diversité de conditions, et que nos inspecteurs ont été bien formés pour cette tâche.
37. De plus, ces inspections se sont achevées dans les limites de temps spécifiées dans la Convention. Des leçons sont tirées de chaque inspection, et le Secrétariat continue de se préparer à de futures inspections au cours desquelles on recourra au prélèvement et à l'analyse. Un certain nombre de questions sont apparues, que nous porterons à votre attention à l'avenir, notamment celles qui découlent de la détection prévisible de composés inscrits et de la décision de certains États parties inspectés d'accepter l'utilisation de la base de données analytique centrale exclusivement en mode aveugle.

38. À la fin de cette période initiale, le Secrétariat continuera d'évaluer les résultats relatifs au prélèvement et à l'analyse, et de nouvelles mises à jour seront fournies à l'avenir.
39. À titre de question annexe, il importe de mentionner que le développement soutenu des compétences propres au Secrétariat dans le domaine du prélèvement et de l'analyse contribue grandement à améliorer sa propre capacité à mener, au titre de la Convention, des activités de vérification plus efficaces en rapport avec des inspections par mise en demeure et des inspections pour allégation d'emploi d'armes chimiques.

### **Inspections par mise en demeure**

40. Les inspections par mise en demeure sont une question que je voudrais aussi évoquer ici. Dans ses efforts pour continuer d'améliorer son état de préparation en vue de mener de telles inspections, le Secrétariat a effectué deux exercices depuis la dernière session de la Conférence. Un exercice de deux jours sur les procédures et la logistique s'est déroulé au début du mois de mai, dans l'optique de tester la capacité du Secrétariat de constituer une équipe d'inspection qualifiée à bref délai et de préparer le matériel nécessaire dans des délais très serrés.
41. Avec l'aide du Gouvernement néerlandais, le Secrétariat a effectué un exercice d'inspection par mise en demeure sur le terrain, du 10 au 14 septembre dernier. Cet exercice, le premier à se dérouler dans un environnement industriel depuis 1999, a été particulièrement bénéfique en ce qu'il a permis d'améliorer l'état de préparation du Secrétariat à mener une inspection de cette nature. L'exercice a été mené non loin du siège de l'OIAC, permettant ainsi à un grand nombre de représentants du Conseil exécutif d'observer les activités de l'équipe d'inspection.
42. Je voudrais dire une nouvelle fois combien je suis reconnaissant pour le soutien que le Gouvernement néerlandais a apporté à l'organisation de cet important exercice, ainsi que pour la coopération inestimable apportée par l'entreprise chimique DSM et son personnel durant toutes les phases de la simulation d'inspection.
43. Les leçons tirées de cet exercice seront déterminantes pour continuer d'améliorer l'aptitude du Secrétariat technique à travailler efficacement lorsqu'il sera éventuellement confronté, à la demande d'un État membre et comme le prévoit la Convention, à la tâche d'établir les faits en rapport avec des violations possibles de la Convention. Cet exercice a offert une occasion unique de tester l'état de préparation du Secrétariat et son aptitude à mener des inspections au titre de l'Article IX, et il a démontré que celui-ci est en effet en mesure de ce faire si cela s'avérait jamais nécessaire.
44. Par la même occasion, cet exercice a servi à mettre en lumière la coopération que l'OIAC reçoit de la part des États membres et de l'industrie chimique, et la contribution de cette industrie aux divers aspects du travail de l'Organisation.

### **Système de mise en œuvre de la vérification**

45. Je voudrais aussi citer le développement et la mise en œuvre réussis du système d'information pour la vérification. Dans son rapport sur l'audit final du volet

"industrie" du système d'information pour la vérification, en juillet de la présente année, la quatrième équipe chargée de l'audit de la sécurité a entièrement souscrit à la promotion de l'inclusion du volet "industrie" du système d'information pour la vérification dans le réseau sécurisé du Secrétariat. Ce dernier dispose désormais d'un système intégré unique pour la saisie des données, leur validation et l'évaluation des déclarations faites au titre de l'Article VI. Le système d'information pour la vérification comporte également des modules pour la sélection, aux fins d'inspection, de sites d'usines du tableau 3 et d'autres installations de fabrication de produits chimiques.

46. De plus, il offre aussi aux États parties la possibilité de faire leurs déclarations au titre de l'Article VI sous forme électronique, et je suis heureux de noter que sept États parties procèdent déjà ainsi. Le Secrétariat continuera activement à soutenir les autorités nationales et à les encourager à utiliser cet outil. À ce propos, le projet de système d'information pour la vérification comportera, à l'avenir, le développement d'outils de déclaration électronique destinés aux autorités nationales. Le recours aux déclarations électroniques rendra plus facile le chargement sans erreur des données de déclaration dans le système d'information pour la vérification et permettra, à terme, des économies de ressources. Afin de faciliter encore le travail des États membres dans l'examen et l'analyse des déclarations faites par d'autres États membres, le système d'information pour la vérification permet la diffusion sous forme électronique de données de déclaration tronquées de façon appropriée.
47. Nos efforts de vérification justifient la mise en place de formations, pour veiller à ce que nos inspecteurs aient les compétences requises. Une des principales préoccupations est de veiller à ce que les nouveaux inspecteurs soient formés au niveau approprié. Un nouveau groupe, comprenant 22 inspecteurs de 17 États parties de diverses régions, a commencé à travailler au début de l'année. Je voudrais adresser mes chaleureux remerciements à la Belgique, au Canada, à l'Italie, aux Pays-Bas, à la Serbie, à la Suisse, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et aux États-Unis d'Amérique, dont la coopération a tant contribué à améliorer et à entretenir les compétences de nos inspecteurs. Le prochain groupe de nouveaux inspecteurs, 31 venant de 19 États parties, a déjà été choisi, et il est prévu qu'il commence ses travaux en janvier 2008.

### **Coopération internationale et assistance**

48. Le Secrétariat technique a continué d'accroître ses activités dans le domaine de la coopération internationale et de l'assistance.
49. En ce qui concerne l'assistance et la protection, il a organisé des cours et des ateliers pour appuyer le renforcement des capacités en Colombie, au Koweït, à Malte, au Costa Rica, au Maroc, en Arabie saoudite, en Uruguay et en Ukraine. À la demande de plusieurs pays des Caraïbes, un cours de formation en vue de préparer une équipe d'intervention régionale à l'intention de premiers intervenants a été tenu à la Trinité-et-Tobago.
50. Des consultations bilatérales ont aussi été tenues avec l'Italie sur des questions relatives à la coopération dans le domaine de l'assistance et de la protection. La première visite technique en vue d'évaluer les offres d'assistance faites par des États

membres au titre du paragraphe 7 de l'Article X s'est déroulée en Chine. Le Secrétariat a aussi organisé des cours d'assistance et de protection à l'intention de premiers intervenants originaires de différents États membres et, dans ce contexte, il a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements de la République tchèque, de la Finlande, de la République de Corée, de la Serbie, de la Slovaquie, de l'Afrique du Sud et de la Suisse.

51. Je suis également très heureux que, cette année, deux nouvelles initiatives régionales ont été lancées, relatives à des projets de renforcement des capacités pour des États parties d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Est. Ces projets ont contribué à renforcer la capacité de ces pays à intervenir en cas d'emploi ou menace d'emploi d'armes chimiques.
52. La demande de conseils d'experts et d'assistance se développe rapidement. Des inquiétudes de plus en plus grandes au sujet du terrorisme chimique motivent très sûrement certaines de ces demandes. Alors qu'en 2004 six États parties ont demandé conseils et soutien à l'OIAC, en 2005, 13 l'ont fait et, en 2007, le nombre est passé à 30 pays et plus.
53. Des progrès ont aussi été faits en ce qui concerne l'élaboration d'une banque de données sur la protection. Cette banque de données a été créée et mise à la disposition des États membres l'année dernière, mais elle n'est disponible que sur demande auprès du siège de l'OIAC. Le Secrétariat technique a continué de travailler sur ce projet en 2007 afin de le mettre à la disposition des États membres sur Internet. Ce projet devrait être achevé d'ici la fin de l'année.
54. La demande de plus en plus grande de programmes d'assistance et de protection de la part des États membres indique un intérêt de plus en plus grand pour que l'OIAC assume la fonction de fournisseur crédible de compétences hautement spécialisées. Nous continuerons d'offrir tout l'appui que nous pouvons à cet égard et je voudrais lancer un appel aux États membres pour qu'ils continuent de faire des contributions volontaires, qu'elles soient financières ou sous la forme d'expertise technique, afin que nous puissions répondre adéquatement aux demandes de programme que l'Organisation reçoit.

### **Coopération internationale**

55. Dans le domaine de la coopération internationale, la mise en œuvre du Programme des scientifiques associés s'est poursuivie de façon exemplaire. Ce programme a été offert huit fois depuis son lancement et 154 techniciens qualifiés provenant de jusqu'à 78 de nos États membres ont eu l'occasion de s'en prévaloir.
56. Une nouvelle fois cette année, ce programme vedette a reçu le soutien d'associations nationales de l'industrie chimique d'Europe et du Japon, de l'Université du Surrey, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et du Japon, qui ont versé de généreuses contributions financières. Je souhaite leur adresser à tous mes vifs remerciements car nous attachons en effet une grande importance aux contributions de tous ceux qui soutiennent nos programmes de coopération internationale et d'assistance.

57. Dans le même ordre d'idée, je voudrais dire notre profonde reconnaissance à l'Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (VERIFIN) et à l'Université technique de Delft, aux Pays-Bas, qui, tous deux, ont dispensé de cours très importants sur le développement des compétences analytiques et des compétences de laboratoire. De plus, en l'honneur du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, VERIFIN a organisé un atelier international sur l'analyse des produits chimiques, qui s'est déroulé dans la ville finlandaise de Tuusula, avec la participation d'environ 100 experts internationaux. Le Secrétariat apprécie énormément la collaboration soutenue qu'il entretient avec l'Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, comme j'ai personnellement eu l'occasion de le dire à l'ouverture d'un tel atelier.
58. À travers ses programmes de coopération internationale, le Secrétariat technique continue aussi à soutenir financièrement les événements figurant dans sa liste de programmes visant à faciliter l'échange international de renseignements scientifiques et techniques sur les produits chimiques et les matériels destinés à l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques.

#### **Bureau de l'OIAC en Afrique et Programme de l'OIAC pour le renforcement de la coopération avec l'Afrique**

59. Comme nous le savons tous, la question de la création d'un bureau de l'OIAC en Afrique figure à l'ordre du jour des organes directeurs depuis quelque temps. En attendant que les États parties statuent sur cette question, le Secrétariat, sous ma direction, vient de mettre la dernière main à un programme régional de coopération qui vise à accélérer la progression vers l'universalité et à renforcer la mise en œuvre nationale dans la région. Ce programme encouragera aussi une plus grande participation des États parties africains aux activités de l'OIAC qui font la promotion des utilisations de la chimie à des fins pacifiques. Ce programme sera coordonné par Mme Kalimi Mugambi Mworia, directrice de la Division de la coopération internationale et de l'assistance. Je voudrais lui adresser mes remerciements, ainsi qu'au Groupe africain, qui a apporté ses précieux commentaires et entériné le programme, et au Conseil exécutif qui, à sa cinquantième session, s'est félicité de cette initiative.
60. Je formule l'espoir que le programme pour la coopération avec l'Afrique, tout en prenant en compte un grand nombre des motivations qui sous-tendent la proposition en vue de la création d'un bureau de l'OIAC en Afrique, sera aussi utile aux organes directeurs dans la poursuite de leurs délibérations sur cette importante question.

#### **Mise en œuvre nationale**

61. La onzième session de la Conférence a approuvé une importante décision sur la continuité de la relance du Plan d'action concernant la mise en œuvre des obligations au titre de l'Article VII, dans laquelle elle demandait au Secrétariat de poursuivre et de renforcer ses efforts pour aider les États parties, sur demande, à s'acquitter de leurs obligations en matière de mise en œuvre nationale.
62. La mise en œuvre intégrale de la Convention à l'échelle nationale est, bien sûr, indispensable pour garantir à la fois le respect par chaque État membre impliqué, ainsi

que l'efficacité de la Convention. La Convention a pour objet d'établir un régime complet, non seulement pour le désarmement, mais également pour la non-prolifération, deux questions qui dépendent des efforts des États parties, lesquels sont obligés de mettre en place et de renforcer les mesures administratives et législatives qui sont exigées.

63. Ces mesures indispensables doivent être établies, afin que les dispositions clés de la Convention qui exigent des déclarations systématiques, la surveillance de l'industrie, des contrôles des transferts de produits chimiques ainsi que des mesures réglementaires pour identifier et suivre les produits chimiques préoccupants soient toutes en place dans tous les États parties sans exception. Il est également crucial que ceux-ci soient capables de détecter et de poursuivre toute violation de la Convention par leurs ressortissants et dans toutes zones qui relèvent de leur juridiction ou de leur contrôle.
64. Le Secrétariat technique a continué d'aider les États parties à s'acquitter de leurs obligations au titre de l'Article VII dans le cadre énoncé par la décision adoptée par la dernière conférence (C-11/DEC.4 du 6 décembre 2006).
65. À la fin du mois d'octobre, le Secrétariat avait fourni une assistance bilatérale directe à 13 États parties pour la préparation de leurs instruments législatifs. En outre, deux ateliers sur la rédaction législative ont été organisés pour un groupe choisi d'États membres à La Haye et aux Palaos, à l'intention des États insulaires du Pacifique. De plus, quatre séminaires à l'intention des parlementaires ont été organisés pour aider ceux-ci dans l'adoption de la législation nationale. Le Secrétariat a également travaillé en liaison étroite avec les autorités nationales de 21 États parties à la préparation et à l'examen de 26 projets de loi. Dix-neuf de ces projets sont déjà en cours d'examen par les parlements concernés.
66. Presque tous les États parties ont maintenant mis en place une autorité nationale et, dans la plupart d'entre eux, des mesures sont actuellement prises pour adopter les mesures législatives et administratives nécessaires.
67. Toutes ces activités résultent sans nul doute du Plan d'action pour l'Article VII adopté en 2003 par la première Conférence d'examen.
68. Ces progrès sont également le fruit des efforts communs du Secrétariat et des nombreux États parties qui ont fourni une assistance financière, accueilli des réunions techniques ou coopéré avec nous dans le cadre de visites d'assistance technique.
69. Permettez-moi de noter en particulier le soutien que nous apporte l'Union européenne, à la fois dans le cadre de ses actions communes et à travers certains États parties comme l'Espagne, la France, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui ont tous accueilli des cours de formation à l'intention des autorités nationales cette année.
70. Des réunions régionales et sous-régionales ont été également des occasions précieuses d'interaction entre le Secrétariat et les autorités nationales. Dans ce contexte, je voudrais remercier les gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Bélarus,

du Cameroun, du Chili, de la Colombie, de la Croatie, de l'Espagne, du Koweït, du Qatar et du Viet Nam pour l'appui si généreux qu'ils nous donnent dans ce domaine.

### **Appui à la mise en œuvre**

Monsieur le Président,

71. Depuis la onzième session de la Conférence, 20 États membres ont reçu une assistance technique bilatérale dans divers domaines comme la mise en place et le fonctionnement efficace de leurs autorités nationales, la présentation des déclarations et notifications et la rédaction et la promulgation de la législation et des règlements d'application. Au total, quatre ateliers sous-régionaux à l'intention des fonctionnaires des douanes, consacrés à l'identification et à la déclaration précise des transferts de produits chimiques inscrits ont été organisés en Algérie pour l'Afrique du Nord, en Croatie pour l'Europe de l'Est, au Viet Nam pour l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et en Zambie pour la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La formation des escortes pour les inspections nationales dans les États membres d'Amérique latine et des Caraïbes a été le thème central d'un atelier tenu en Argentine. Au total, six réunions régionales et sous-régionales de responsables des autorités nationales et autres responsables gouvernementaux participant à la mise en œuvre de la Convention ont eu lieu au Cameroun, au Chili, au Bélarus, au Koweït, au Qatar et en Afrique du Sud. Cinq cours de formation pour le personnel des autorités nationales ont été accueillis par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la France, l'Espagne et le Brésil.
72. Conscient du rôle que jouent les parlements nationaux dans la promulgation de la législation de mise en œuvre nationale, le Secrétariat a poursuivi sa campagne de sensibilisation auprès des parlementaires. Une réunion régionale des membres des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes a eu lieu en Colombie. Le rôle des parlements a également été examiné conjointement par les parlementaires et le personnel des autorités nationales à la neuvième réunion annuelle des autorités nationales, qui s'est terminée il y a tout juste quelques heures ici à La Haye.
73. Je veux souligner à ce stade que les activités et les efforts du Secrétariat technique continueront d'être guidés par vos décisions. Je sais qu'elles sont motivées par la nécessité pour les États parties de veiller à ce que les interdictions énoncées dans la Convention soient dûment incorporées dans les règlements nationaux applicables à toutes personnes ou autres entités opérant sous la juridiction ou le contrôle des États membres.
74. À moins que les lacunes et échappatoires dans la législation nationale et les moyens d'application soient supprimées, il restera une menace latente que des produits chimiques toxiques ne tombent entre les mains de criminels ou de terroristes. C'est un danger auquel nous devons continuer de parer sérieusement et avec détermination.

### **Contribution de l'OIAC aux efforts de lutte contre le terrorisme**

75. Les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme se poursuivent, plus précisément sur la manière dont l'OIAC peut contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme tout en respectant son propre mandat. Dans ce

contexte, j'aimerais remercier Mme Annie-Claire Marie, de la France, facilitatrice pour cette question, pour sa contribution précieuse.

76. Je suis heureux que le Groupe s'emploie à offrir des indications sur la manière dont on pourrait renforcer l'aptitude de l'OIAC à répondre aux dispositions relatives à l'assistance et à la protection, au titre de l'Article X de la Convention, et qu'il travaille également pour définir des modalités pour la mise en œuvre par l'Organisation d'aspects de la décision du Conseil sur les efforts contre le terrorisme. Nous pouvons espérer avancer dans ces travaux cruciaux.
77. Entre temps, le Secrétariat continue d'offrir sa contribution aux travaux du Comité 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. La visite du Président de ce Comité, S. E. M. Peter Burian, à l'OIAC au mois de mai dernier, a été une excellente occasion de discuter des moyens d'améliorer notre interaction avec cet important organe dans le cadre des efforts du Conseil de sécurité pour contrer la prolifération des armes de destruction massive et en particulier d'empêcher l'accès de terroristes à ces armes.
78. Le Secrétaire général de l'ONU m'a personnellement fait part de son appréciation de la contribution de l'OIAC dans le contexte des activités de sensibilisation de l'ONU destinées à promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540. À la suite de notre participation à ces activités, il y a maintenant une plus grande reconnaissance de la valeur de la Convention, qui offre un cadre global de prévention de tout abus de produits chimiques toxiques et qui, si elle est mise en œuvre de manière pleine et entière, permettra aux États membres de l'ONU qui sont parties à la Convention de respecter les obligations qui leur incombent au titre de la résolution 1540. Nous avons ainsi pu favoriser la prise de conscience du fait que, en se prévalant des programmes offerts par l'OIAC à ses États parties pour les aider à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention, ces pays seront également dans une meilleure position quant aux rapports qu'ils sont obligés de transmettre au Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII. J'aimerais également rappeler que j'ai moi-même transmis ce message au Conseil de sécurité quand il s'est réuni début février 2007 pour examiner la mise en œuvre des résolutions 1540 et 1373.
79. Il convient de signaler également que ce n'est pas seulement dans le contexte de la décision du Conseil de sécurité visée à la résolution 1540, mais aussi dans le cadre de la stratégie mondiale de l'ONU contre le terrorisme, que la communauté internationale a clairement exprimé son espoir que l'OIAC appuiera les efforts mondiaux visant à éliminer le fléau du terrorisme. Une autre préoccupation découle de la preuve, comme en témoigne l'utilisation de chlore cette année à Bagdad, que des terroristes pourraient également recourir non pas seulement à des produits chimiques interdits mais à des produits chimiques courants. Je me félicite de voir que, non seulement le Secrétaire général, mais également l'Union européenne, condamnent sévèrement l'emploi des produits chimiques. Le récent Forum sur l'industrie et la protection a également reconnu la pertinence de cette question pour l'industrie chimique.

## Universalité

80. L'importance de la réalisation de l'universalité de la Convention afin d'atteindre pleinement ses objectifs reste incontestée. Ce qui est fondamental pour le succès de la Convention, ce n'est pas simplement que les États membres la respectent, c'est également l'adhésion universelle à ce traité. Le fait qu'un pays, peu importe sa taille (mais surtout s'il a un programme chimique actif et/ou des stocks d'armes chimiques), manque à l'appel pourrait saper la réalisation des objectifs de la Convention. Rien ne peut justifier le report de l'adhésion à un traité qui reflète l'avis collectif de l'humanité concernant l'illégalité, l'immoralité et l'inutilité stratégique croissante des armes chimiques. Ces armes ne peuvent menacer que les populations civiles non protégées et en conséquence devraient être considérées comme des armes de terreur.
81. Une caractéristique remarquable des progrès de l'OIAC est la large adhésion que la Convention a enregistrée en relativement peu de temps, comme l'a rappelé le Président. Avec la ratification attendue du Congo, le nombre total d'États parties augmentera bientôt à 183, un chiffre qui traduit une croissance rapide sans précédent pour un instrument de désarmement. Alors que nous approchons de l'adhésion universelle à la Convention, le taux d'augmentation du nombre d'États parties sera graduel, même si, bien sûr, plusieurs pays sont à la veille de devenir membres.
82. La présente conférence passera en revue et examinera les mesures ultérieures à prendre pour veiller à ce que les pays qui restent encore en dehors de la Convention soient encouragés à y adhérer, et à le faire promptement. Du point de vue du Secrétariat, nous avons mis en œuvre de manière fidèle les directives qui nous ont été données dans le plan d'action pour l'universalité et dans les décisions ultérieures de la Conférence. Il y avait 40 États non parties à la Convention en 2003, lorsque le plan d'action a été adopté à la première Conférence d'examen. Aujourd'hui, il n'en reste que 13, et bientôt 12, après la ratification du Congo. Les mesures spécifiques énoncées dans le plan d'action ont montré leur efficacité et continueront d'être pertinentes à nos approches et stratégie futures.
83. À cet égard, nous avons poursuivi nos activités de sensibilisation cette année et nous avons saisi chaque occasion pour prendre langue avec les représentants d'États qui ne sont pas parties à la Convention. Les détails de nos efforts, y compris mes propres prises de contact, ainsi que des présentations à divers forums internationaux (y compris l'Assemblée générale, le premier Comité et le Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que la Conférence sur le désarmement de Genève) sont fournis dans une note (EC-50/DG.14 C-12/DG.4 du 14 septembre 2007).
84. Il est rassurant de savoir que certains pays qui restent encore en dehors de la Convention en sont à une étape avancée du processus d'accession, dans la mesure où ils ont achevé les procédures parlementaires nécessaires. L'Iraq et le Liban en sont à ce stade. Une équipe de hauts fonctionnaires du Secrétariat s'est déplacée au Liban en août et ils ont eu des discussions fructueuses avec les autorités libanaises sur l'accession de ce pays et la manière dont l'OIAC pourrait l'assister dans cet effort.
85. À la fin du mois d'octobre, le Secrétariat technique a organisé un atelier de formation à Amman (Jordanie) pour les fonctionnaires iraqiens qui seraient impliqués dans la mise en œuvre de la Convention une fois que l'Iraq deviendrait État partie. C'était le

quatrième programme de ce type pour l'Iraq et, pour nous, cela indique l'importance que ce pays attache à l'adhésion à l'OIAC. Nous attendons cela avec impatience et restons prêts à appuyer tout au long de ce processus.

86. Nous savons également que des pays tels que les Bahamas, la République dominicaine et la Guinée-Bissau appuient complètement la Convention et ses objectifs, mais sont freinés par des contraintes logistiques ou de ressources. L'Angola a répondu de manière encourageante à nos dernières démarches et a envoyé des représentants à plusieurs programmes régionaux de l'OIAC. Le Myanmar, je dois le dire, semble marquer une pause à l'heure actuelle. Nous continuerons d'encourager cet État à progresser vers l'accession. De l'autre côté, il y a des pays qui jusqu'à présent n'ont pas manifesté leur intention de nous rejoindre. Cela est naturellement inquiétant pour les États parties de l'OIAC.
87. Le manque d'appui à la Convention au Moyen-Orient est évidemment préoccupant. L'Égypte, Israël (État signataire) et la Syrie continuent d'avancer des questions de sécurité régionale comme justification pour ne pas rejoindre la Convention. J'ai fait savoir en de nombreuses occasions, et je réaffirme aujourd'hui, les raisons pour lesquelles je crois que ces pays devraient rejoindre rapidement le reste de la communauté internationale et devenir membres de l'OIAC. Cela étant, j'apprécie la volonté, en particulier de l'Égypte et d'Israël, de maintenir le dialogue avec nous, notamment pour les mesures qui nous rassurent sur leur appui aux principes concernés. À cet égard, plus tôt cette année, j'ai organisé une réunion au Caire avec des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et par la suite j'ai reçu à La Haye une délégation de haut niveau du ministère israélien des Affaires étrangères. Nous poursuivrons nos efforts et j'espère qu'au cours de 2008 il sera possible d'organiser un autre atelier, similaire à ceux tenus en 2005 et 2006, dédié à la promotion de l'universalité dans la région du Moyen-Orient.
88. La République populaire démocratique de Corée, en revanche, n'a répondu à aucune des initiatives de l'OIAC. Je veux croire que les progrès récemment accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1718 du Conseil de sécurité de l'ONU (et autres liées au programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée) encourageront cet État à commencer à examiner des questions pertinentes à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Après tout, la résolution 1718 du Conseil de sécurité des Nations Unies demande également la transparence quant à ses programmes dans d'autres catégories d'armes de destruction massive et aux moyens de leur mise en œuvre. De notre côté, nous restons prêts et disposés à appuyer l'accession à la Convention de cet état si le gouvernement décide de suivre cette voie.
89. L'importance de parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre complète de la Convention en Afrique a été soulignée à un atelier organisé par le Secrétariat à Alger (Algérie) en juin de cette année. À cette occasion également, l'assistance financière de l'Union européenne et des Pays-Bas a été cruciale.
90. Je réitère mon appel à tous les États restants qui ne sont pas parties à la Convention pour qu'ils envisagent sérieusement de devenir rapidement membres de l'Organisation. Une telle démarche permettra de faire progresser la cause mondiale de la paix et de la sécurité, et les bienfaits régionaux qui s'ensuivraient, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord-Est, sont évidents.

## **Administration et ressources humaines**

91. Permettez-moi de me tourner maintenant vers plusieurs questions financières importantes dont la Conférence est saisie pour examen et décision. La question principale est celle du projet de budget-programme 2008.
92. J'ai vu avec grand intérêt les progrès réalisés au cours de la cinquantième session du Conseil exécutif en ce qui concerne le budget-programme de 2008, qui ont abouti à son approbation par le Conseil et à une recommandation de celui-ci à la présente conférence. À cet égard, j'aimerais une fois de plus remercier les facilitateurs, Mme Diana Gosens (Pays-Bas) et M. Dong-gy Lee (République de Corée), pour leurs efforts constants. En outre, j'aimerais exprimer ma gratitude à toutes les délégations pour l'esprit constructif dont elles ont fait preuve tout au long de leurs délibérations. J'ai bon espoir que la Conférence, lorsqu'elle examinera cette décision, sera tout autant satisfaite du budget-programme proposé.
93. Le budget-programme 2008 reflète une croissance nominale zéro en termes de dépenses, ce qui fonde la tendance que nous avons poursuivie ces trois dernières années. Il s'agit essentiellement d'un budget intégré, dont l'objectif est la réalisation de tous les objectifs fondamentaux de l'OIAC d'une manière efficace et économique. En outre, le budget-programme 2008 fournit aux États parties des informations sur la manière dont le Secrétariat entend traduire ces objectifs fondamentaux en activités concrètes pour les années à venir, de manière tout à fait conforme à la budgétisation axée sur les résultats.
94. J'aimerais maintenant vous parler du plan à moyen terme. Conformément à l'article 3.8 du Règlement financier, le projet de budget-programme présenté au Conseil exécutif est accompagné d'un plan à moyen terme. Au cours de la présente conférence, vous aurez devant vous ce plan pour la période 2008 à 2010. Il donne une vue d'ensemble des objectifs et des priorités des programmes pour les quelques prochaines années et sera ajusté annuellement si besoin est.
95. En ce qui concerne le rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés de l'OIAC pour 2006, j'ai le plaisir de noter l'opinion sans réserve que le Commissaire aux comptes a formulée au sujet des états financiers pour l'exercice achevé le 31 décembre 2006. Dans son rapport, le Commissaire aux comptes a pris note du système de contrôle interne ainsi que de la présentation améliorée des états financiers.
96. Je remercie le Commissaire aux comptes et son équipe pour l'appui et les conseils qu'ils ont donnés à l'OIAC au fil des ans. Nous examinerons et évaluerons avec soin toutes les conclusions et recommandations du Commissaire aux comptes et mettrons en œuvre les recommandations qui permettront d'améliorer encore l'efficacité et l'efficience de nos activités.
97. Les délégations ont également devant elles le rapport sur l'état des recettes et des dépenses du Secrétariat pour l'exercice terminé en juin 2007. Le Secrétariat continue de suivre attentivement son exécution des programmes pour 2007 afin de veiller à ce que les activités approuvées au titre du budget-programme 2007 soient mises en

œuvre en stricte conformité avec les décisions approuvées par les États parties, et qu'aucune activité ne dépasse les niveaux de financement.

98. À cet égard, j'aimerais vous faire savoir qu'après prise en compte des contributions non réglées pour 2007, on enregistre un niveau de recettes de 80 pour cent. Bien qu'il y ait eu une nette amélioration des recettes au cours des quelques derniers mois, j'aimerais souligner une fois de plus que notre capacité à atteindre nos objectifs fondamentaux en 2007, en particulier du fait que le budget-programme de 2007 était un budget à croissance nominale nulle, dépend toujours du règlement intégral et ponctuel de leurs contributions par les États parties.
99. Aussi je demande instamment à tous les États parties qui ne l'ont pas encore fait de s'acquitter de leurs obligations financières au titre de la Convention et d'effectuer leurs paiements sans tarder.
100. Comme je l'ai fait remarquer au Conseil exécutif à ses quarante-neuvième et cinquantième sessions, à moins que des contributions ultérieures ne soient reçues au cours de l'année, nous allons peut-être devoir puiser dans le Fonds de roulement – mesure exceptionnelle qui ne devrait être envisagée qu'en dernier recours et non pas comme une manière ordinaire de gérer les affaires de l'Organisation. Je suis sûr que vous conviendrez que l'exécution des programmes dépend de notre stabilité financière. Ici, j'aimerais attirer votre attention sur ma note à la Conférence distribuée sous la référence C-12/DG.7 (du 11 octobre 2007) et relative à l'utilisation du Fonds de roulement pour l'exercice jusqu'au 30 septembre 2007.
101. En ce qui concerne maintenant la question des plans pluriannuels de paiement, j'aimerais rappeler qu'à sa onzième session, la Conférence a adopté une décision sur un mécanisme pour encourager les États parties qui ont des arriérés à régulariser le paiement de leurs contributions annuelles impayées par le biais de plans pluriannuels de paiement. J'ai le plaisir de mentionner que vous êtes saisis de propositions de plans pluriannuels de paiement présentées par deux États membres pour approbation par la Conférence. J'aimerais profiter de cette occasion pour encourager de nouveau les États parties qui ont des arriérés à régulariser le paiement de leurs contributions annuelles impayées par le biais de ces plans. Le Secrétariat, comme d'habitude, se tient prêt à fournir toute l'assistance et tous conseils qui seraient nécessaires.

### **Questions de personnel**

102. Depuis la dernière Conférence, le Secrétariat technique a continué d'améliorer ses programmes, notamment dans les domaines du recrutement, de l'administration et des services des ressources humaines.
103. En 2007, après avoir significativement réduit le temps nécessaire au recrutement de nouveaux fonctionnaires, la Division de l'administration a poursuivi son effort pour rationaliser les processus et procédures de recrutement en automatisant divers systèmes et sous-systèmes. Au cours de 2007, la Section du recrutement a traité le recrutement de 48 fonctionnaires engagés pour une durée déterminée, ainsi que de plusieurs fonctionnaires engagés pour une courte durée, qui ont été recrutés car le besoin s'en faisait sentir.

104. En termes de recrutement, la plupart des rapports sont désormais générés au moyen de systèmes Web, qui contiennent maintenant également des informations et des dossiers pour la gestion de postes. Ce projet a été achevé avec succès au troisième trimestre de 2007.
105. Afin de bénéficier de l'expérience du régime commun des Nations Unies, en 2007, le Service des ressources humaines a invité le Secrétaire exécutif de la Commission de la fonction publique internationale (la CFPI) à donner son avis sur l'efficacité du fonctionnement actuel du Service des ressources humaines de l'OIAC. En outre, la possibilité a été explorée d'établir des contacts réguliers et constructifs avec la CFPI afin que le travail du Service des ressources humaines, en termes de procédures, de systèmes, d'expertise et de ressources, puisse progresser d'une manière identique à celle d'autres organisations analogues.
106. La Division de l'administration a préparé des documents sur les prestations, allocations et indemnités qu'il faut aligner sur celles du régime commun des Nations Unies. À cet égard, le Conseil a convenu de mettre en œuvre le système de la forfaitisation des prestations liées aux voyages et a demandé au Secrétariat de lui faire rapport après une période de deux ans sur le fonctionnement de ce système. Le Conseil, à sa quarante-neuvième session, a également approuvé la proposition du Secrétariat et a recommandé un amendement de l'indemnité pour frais d'études, dont les dispositions sont contenues dans l'alinéa *a* de l'article 3.2 du Statut du personnel. Le droit au congé de paternité a déjà été approuvé par le Conseil à sa quarante-neuvième session. J'aimerais féliciter les États membres d'avoir approuvé ces changements, car ils permettent d'aligner plus étroitement les politiques de l'OIAC sur celles du régime commun des Nations Unies.

#### **Activités du dixième anniversaire de l'OIAC**

107. Cette année, nous avons commémoré le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques; 2007 restera une année mémorable car nous nous rappellerons toujours la manière dont vous, les États membres, êtes venus témoigner votre soutien à la Convention et au travail de l'OIAC.
108. Un moment fort de ces commémorations du dixième anniversaire a été le dévoilement, après une cérémonie solennelle, par Sa Majesté la Reine Beatrix des Pays-Bas, du mémorial permanent en hommage à toutes les victimes d'armes chimiques, le 9 mai 2007. Le mémorial est un symbole concret de la volonté mondiale sans cesse croissante d'éliminer les armes chimiques et d'établir un monde libéré de ce fléau.
109. Le Gouvernement néerlandais a gracieusement financé la commande de ce mémorial et la municipalité de La Haye a fourni les financements liés à sa mise en place et à son entretien. Le Secrétariat est sensible aux conseils et à l'appui technique et financier indispensables qu'il a reçus du ministère néerlandais des Affaires étrangères et de la ville de La Haye. Une fois de plus, j'aimerais exprimer ma gratitude au pays hôte pour sa coopération et son appui généreux.
110. Une réunion de haut niveau destinée à marquer le dixième anniversaire de la création de l'OIAC et de l'entrée en vigueur de la Convention s'est tenue à l'ONU, à New York,

le 27 septembre au cours de la 62<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Ambassadeur Duarte a contribué à cet événement très réussi, et j'aimerais le remercier de nouveau.

111. Quarante ministres des Affaires étrangères et des représentants de 124 États ont participé à cette réunion, qui a souligné la contribution cruciale apportée par la Convention et l'OIAC au multilatéralisme et au désarmement efficaces, et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales.
112. J'aimerais remercier les Pays-Bas et la Pologne d'avoir accepté ma demande et d'avoir pris les devants pour organiser cet événement. Ils ont entrepris une tâche difficile et ambitieuse qui a compris de nombreuses consultations dans plusieurs pays. Ces efforts ont aidé à centrer l'attention dans le monde sur le travail de l'OIAC et sur l'importance de la Convention.
113. Le Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Ban Ki-moon, a fait une déclaration importante en faveur de la Convention et sur les travaux de l'OIAC. Dans sa déclaration, il a caractérisé la Convention comme un monument de la détermination du monde à éliminer un des types d'armes les plus inhumains qui aient jamais été conçus.

#### **Événements dans les États membres et dans d'autres organisations internationales**

114. Dans le cadre du dixième anniversaire de l'OIAC, environ 30 événements nationaux et internationaux ont eu lieu dans le monde, démontrant encore plus l'engagement et le dévouement de nos États membres.
115. J'aimerais exprimer mes remerciements à l'ONU qui a aidé à organiser plusieurs événements importants. Ceux-ci ont compris un séminaire à Genève, la réunion de haut niveau à New York, et plus récemment un débat d'experts sur la Convention dans le contexte de la 62<sup>e</sup> session de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Une fois de plus, l'Ambassadeur Duarte nous a aidés à cette occasion.

#### **Forum académique de l'OIAC et Forum de l'OIAC sur l'industrie et la protection**

116. L'OIAC a également pris part à plusieurs événements qui se sont déroulés à La Haye. Citons par exemple le Forum académique de l'OIAC, qui s'est tenu les 18 et 19 septembre 2007, et qui a été un succès éclatant. Environ 200 universitaires, scientifiques, diplomates et décideurs y ont participé et leurs contributions seront tout particulièrement importantes alors que nos préparatifs continuent pour la deuxième Conférence d'examen, qui aura lieu en avril de l'année prochaine.
117. Un autre événement important, déjà mentionné, a été le Forum sur l'industrie et la protection, qui s'est déroulé avec un franc succès les 1<sup>er</sup> et 2 novembre, ici, à La Haye. L'appui financier de l'Union européenne au titre de l'action commune soutenant les activités de l'OIAC dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Union européenne contre la prolifération des armes de destruction massive, a contribué à assurer une large participation et l'implication des parties prenantes à la Convention.

118. Le Forum visait à promouvoir le rôle que joue l'industrie chimique dans la mise en œuvre efficace de la Convention et il a réuni environ 250 participants de gouvernements, d'organisations internationales, de fabricants de produits chimiques, d'associations de l'industrie chimique et des médias. Les participants ont discuté des derniers développements dans les domaines de la vérification et de la mise en œuvre pertinents à l'industrie chimique, y compris l'échantillonnage et l'analyse, l'assistance et la protection, ainsi que la sûreté et la sécurité dans les usines chimiques.

#### **Fonds d'affectation spéciale du dixième anniversaire**

119. Comme vous le savez tous, tous les événements du dixième anniversaire ont été financés par des sources extrabudgétaires, puisqu'aucuns crédits du budget-programme n'avaient été réservés pour ces activités. Pour cette raison, le Fonds d'affectation spéciale du dixième anniversaire a été créé. Le Secrétariat technique est reconnaissant à tous ceux qui ont versé des contributions à ce Fonds, qui a été géré conformément au Règlement financier et au projet de règles financières de l'OIAC.

#### **Deuxième Conférence d'examen**

120. Comme vous le savez tous également, les préparatifs de la future deuxième Conférence d'examen, qui se tiendra du 7 au 18 avril 2008, sont déjà en cours. Beaucoup de travail, sous la conduite très éclairée de l'Ambassadeur Lyn Parker, représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'OIAC, a déjà été réalisé depuis la dernière Conférence.
121. Le Secrétariat technique prépare actuellement un document exhaustif qui décrira en détail les progrès qu'a réalisés l'OIAC, plus précisément les travaux réalisés depuis la dernière Conférence d'examen en 2003. Ce document inclura également une analyse des réalisations globales et des défis qui se profilent à l'horizon, alors que l'Organisation s'efforce de remplir le mandat que lui a confié la Convention.
122. Le groupe de travail à composition non limitée, présidé par l'Ambassadeur Lynn Parker, a tenu huit réunions. Il a abordé plusieurs questions clés et les a examinées minutieusement, de manière systématique. Le groupe a également donné l'occasion à des représentants de l'industrie chimique de s'adresser à l'OIAC au cours d'une réunion d'une journée. En outre, ce groupe a examiné un rapport préliminaire du Conseil scientifique consultatif, qui porte sur des questions importantes.
123. Au cours des prochaines semaines, les organisations non gouvernementales auront la possibilité de discuter avec l'OIAC de questions liées à la deuxième Conférence d'examen.

#### **Conseil scientifique consultatif**

124. Comme j'ai mentionné le Conseil scientifique consultatif, permettez-moi de faire quelques remarques à propos de ses travaux. Le Secrétariat technique et moi-même, qui sommes les bénéficiaires directs des travaux du Conseil scientifique consultatif, accordons une priorité élevée à la facilitation des travaux de cet organe.

125. Ceux d'entre vous qui connaissent bien le fonctionnement de l'OIAC sauront que le financement des activités du Conseil scientifique consultatif dépend dans une grande mesure des contributions volontaires fournies par des États membres. À ce stade, je voudrais exprimer ma reconnaissance aux États membres qui ont versé des fonds ou se sont engagés à contribuer aux travaux du Conseil scientifique consultatif, à savoir l'Arabie saoudite, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et Sainte-Lucie.
126. Néanmoins, il reste beaucoup à faire, en particulier dans le domaine des sciences et de la technologie, et de l'incidence que celles-ci ont sur la Convention. J'espère que davantage d'États membres répondront favorablement au plus récent appel que j'ai lancé en faveur de contributions volontaires pour aider aux travaux du Conseil scientifique consultatif. J'aimerais appeler votre attention sur le fait que, sur la base du règlement intérieur du Fonds, le Secrétariat peut également accepter des contributions d'organisations non gouvernementales, d'institutions ou de donateurs privés.

### **Conclusion**

Monsieur le Président,

127. En conclusion, j'exprime une fois de plus ma profonde gratitude à nos États membres pour leur participation active aux travaux de l'OIAC, pour leur appui loyal au Secrétariat technique et à moi-même. Les événements commémoratifs que j'ai déjà mentionnés sont une preuve tangible de l'engagement des États parties envers l'objet et le but de la Convention, et sont un témoignage éloquent de leur attachement aux travaux de notre Organisation, qui ne pourraient avoir lieu sans leur soutien.
128. Nous avons reconnu nos succès, mais nous devons rester conscients des défis qui nous attendent. Assurer l'élimination des armes chimiques conformément aux délais prescrits dans la Convention, favoriser la mise en œuvre nationale efficace de celle-ci, renforcer encore les dispositions relatives à la non-prolifération grâce à un régime bien ciblé de vérification de l'industrie – s'assurer prendre en compte adéquatement toutes les catégories d'installations visées dans la Convention – et, bien sûr, ne pas se laisser dépasser par la marche inexorable des sciences et de la technologie et des changements des méthodes et procédés industriels, voilà toute une série de questions qui exigeront des délibérations soigneuses et un consensus. En effet, ces questions seront également les défis qui se présenteront lorsqu'il faudra exécuter de manière constructive notre programme de coopération internationale et d'assistance. Nos travaux ont toujours été empreints de cet esprit et je n'ai aucun doute que, dans cette disposition, le succès de nos travaux au cours de la Conférence sera garanti.

Je vous remercie de votre attention.

- - - 0 - - -